

Le 15 juin 2011 TTE C

1033 Berne / Hôpital de l'Ile, rénovation de l'infrastructure, phase 3
Crédit d'engagement pluriannuel pour l'exécution

1 OBJET

L'infrastructure actuellement en place à l'Hôpital de l'Ile arrive aux limites de ses capacités et ne peut plus assurer l'approvisionnement du site à moyen et à long terme. Les installations doivent être rénovées, remplacées et agrandies.

Le crédit demandé, de **18 millions de francs** (coûts totaux de 39 millions de francs, moins la part de fonds propres de l'Hôpital de l'Ile de 2 millions de francs et les dépenses liées de 19 millions de francs à approuver par le Conseil-exécutif), doit permettre de réaliser la phase 3 de la rénovation de l'infrastructure de l'Hôpital de l'Ile.



2 BASES LÉGALES

- Loi du 5 juin 2005 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), articles 12 ss, 31, 34 et 42
- Ordonnance du 30 novembre 2005 sur les soins hospitaliers (OSH ; RSB 812.112)
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE, RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1), articles 136 ss

3 COÛTS ; DÉPENSES NOUVELLES ET DÉPENSES LIÉES

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2010, 123.1 points

Coûts totaux	CHF 39 000 000.-
soit :	
- Alimentation en électricité et en eau, système d'envoi pneumatique, MCRG, téléphonie (1 ^{er} volet du projet)	CHF 15 000 000.-
- Production d'eau chaude sanitaire, récupération de chaleur (2 ^e volet du projet)	CHF 2 100 000.-
- Gaz naturel, air comprimé, azote (3 ^e volet du projet)	CHF 1 400 000.-
- Galeries : logistique et alimentation en agents et en fluides (4 ^e volet du projet)	<u>CHF 17 600 000.-</u>

Total intermédiaire	CHF 36 100 000.–
En sus :	
réserve OIC 5 %	CHF 1 800 000.–
réserve TTE 3 %	<u>CHF 1 100 000.–</u>
Total	CHF 39 000 000.–
./. part de fonds propres Hôpital de l'île	– CHF 2 000 000.–
Dépenses à autoriser	CHF 37 000 000.–
dont	
– <u>dépenses liées</u>	CHF 19 000 000.–
Alimentation en électricité et en eau, système d'envoi pneumatique, MCRG, téléphonie, eau chaude sanitaire, récupération de chaleur, gaz naturel, air comprimé, azote (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e volets du projet)	
<u>à autoriser par le Conseil-exécutif</u>	
– <u>nouvelles dépenses</u>	CHF 18 000 000.–
Galeries : logistique et alimentation en agents et en fluides (4 ^e volet du projet)	
Montant du crédit déterminant pour l'autorisation de dépenses au sens des articles 143 et 147 OPF	CHF 18 000 000.–
Dépenses à approuver	
a) dépenses nouvelles	CHF 18 000 000.–
b) dépenses liées	CHF 19 000 000.–
Total du crédit à approuver	CHF 37 000 000.–

Il s'agit de dépenses uniques au sens de l'article 46 LFP. Etant nécessaires pour les mesures liées à la rénovation et au remplacement d'installations, elles sont liées en vertu de l'article 48, alinéa 1, lettres d et f LFP. Par ailleurs, ces dépenses sont nouvelles en vertu de l'article 48, alinéa 2, lettre a LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OPF).

Les frais d'étude occasionnés jusqu'à présent pour l'avant-projet et le projet de construction ainsi que la procédure d'autorisation ont été financés par la part de fonds propres de l'Hôpital de l'île.

4 NATURE DU CRÉDIT / COMPTE / EXERCICE COMPTABLE

Les dépenses sont inscrites au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie ainsi que de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Il s'agit d'un crédit d'engagement pluriannuel au sens de l'article 50, alinéa 3 LFP. Sous réserve de l'approbation des budgets annuels, il sera en principe relayé par les paiements suivants :

Groupe de produit : Evolution du parc immobilier (09.16.9120)

Dépenses :

Compte		Exercice / Montant	
4980 564100	Office des immeubles et des constructions	2010	CHF 700 000.-
	Subventions d'investissements Hôpital de l'île	2011	CHF 1 300 000.-
	Entretien de rénovation	2012	CHF 7 360 000.-
		2013	CHF 12 420 000.-
		2014	CHF 10 120 000.-
		2015	CHF 2 760 000.-
		2016	<u>CHF 4 340 000.-</u>
			CHF 39 000 000.-

Recettes :

Compte		Exercice / Montant	
4980 633000	Office des immeubles et des constructions	2010	CHF 700 000.-
	Remboursement de dépenses d'investissement pour les bâtiments (contribution Hôpital de l'île)	2011	CHF 1 300 000.-
4980 634100	Office des immeubles et de constructions	2012	CHF 7 360 000.-
	Restitution du Fonds d'investissements hospitaliers	2013	CHF 12 420 000.-
	Entretien de rénovation	2014	CHF 10 120 000.-
		2015	CHF 2 760 000.-
		2016	<u>CHF 4 340 000.-</u>
			CHF 39 000 000.-

5 RÉFÉRENDUM FINANCIER

Le présent arrêté est soumis à la **votation facultative** et doit être publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au Grand Conseil